

LA CONVENTION SIMPLIFIEE DES DROITS DE L'ENFANT

POINTS DE REPERES (LES 42 ARTICLES)

- Article 1 : Définition de l'enfant
- Article 2 : Tu as droit à la non-discrimination
- Article 3 : Tu as droit au bien être
- Article 4 : Tu as droit à l'exercice de tes droits
- Article 5 : Tu as droit au développement de tes capacités
- Article 6 : Tu as droit à la vie et au développement
- Article 7 : Tu as droit à un nom, à une nationalité
- Article 8 : Tu as droit à la protection de ton identité
- Article 9 : Tu as le droit de vivre avec tes parents
- Article 10 : Tu as droit à retrouver ta famille
- Article 11 : Tu as droit à la liberté de déplacement
- Article 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion
- Article 13 : Tu as droit à liberté d'expression
- Article 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion
- Article 15 : Tu as droit à la liberté d'association
- Article 16 : Tu as droit à la protection de ta vie privée
- Article 17 : Tu as droit à l'information
- Article 18 : Les responsabilités des parents
- Article 19 : Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements
- Article 20 : Tu as droit à une protection, même si tu n'as pas de famille
- Article 21 : Tu as droit à l'adoption
- Article 22 : Les droits de l'enfant réfugié
- Article 23 : Les droits de l'enfant handicapé
- Article 24 : Tu as droit à la santé et aux services médicaux
- Article 25 : Tu as droit à la révision de ton placement
- Article 26 : Tu as droit à la sécurité sociale
- Article 27 : Tu as droit à un niveau de vie décent

Article 28 : Tu as droit à l'éducation

Article 29 : Les objectifs de ton éducation

Article 30 : Les droits des enfants de minorités ou de population autochtones

Article 31 : Tu as droit aux loisirs

Article 32 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation

Article 33 : Tu as droit à la protection contre la drogue

Article 34 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation sexuelle

Article 35 : Tu as droit à la protection contre la vente

Article 36 : Tu as droit à la protection contre les autres formes d'exploitation

Article 37 : Tu as droit à la protection contre la torture et la privation de liberté

Article 38 : Tu as droit à la protection en cas de conflit armé

Article 39 : Tu as droit à la réadaptation et à la réinsertion

Article 40 : La justice et les droits des mineurs

Article 41 : Tu as droit à la protection la plus favorable

Article 42 : La diffusion de tes droits.